

sera d'entériner la conclusion de la Commission qui prétend s'être acquittée de ses responsabilités d'une façon satisfaisante. Nous avons l'intention de continuer à exercer des pressions, tant au Nations Unies qu'au sein d'autres organismes pour que soient prises des mesures concrètes et sensées afin d'amener le gouvernement de l'Ouganda — parmi tous ceux qui ne cessent de violer les normes de comportement en matière de droits de la personne — à respecter les obligations qu'il a librement contractées.

Par contre, les discussions publiques de cas particuliers dans lesquels on tente de réunir les membres de familles originaires d'Europe de l'Est pourraient avoir de graves répercussions. En effet, les personnes intéressées ne jouissent pas de la protection que donne la notoriété internationale et n'auraient plus aucun recours si, à la suite de négociations rendues publiques, le Canada échouait dans ses efforts pour réunir les membres de la famille.

Dans de tels cas, nous avons opté pour une diplomatie "privée" et je suis heureux de vous annoncer que nous avons observé, dans la plupart des pays d'Europe de l'Est, un accroissement sensible du nombre des familles dont les membres ont été réunis.

Nous sommes soumis à de fortes pressions, surtout de la part de personnes dont l'indignation est enflammée par ce qui peut sembler une attitude officielle de mutisme et d'inactivité de la part du gouvernement.

Dans le cas du Chili (pour lequel j'ai reçu beaucoup de courrier récemment), le Canada a été particulièrement actif et il continuera de l'être aussi longtemps qu'il aura des preuves que les droits de la personne sont violés dans ce pays. En plus de prendre position et de voter sur ces questions au sein des organismes internationaux nous nous sommes adressés directement aux représentants chiliens. Preuve tangible de notre préoccupation: nous avons autorisé 5 360 réfugiés chiliens à s'établir au Canada. Quatre-vingt-douze anciens prisonniers politiques chiliens, accompagnés de membres de leurs familles (environ deux cents personnes) ont aussi obtenu le statut d'immigrant. Le Canada a joué un rôle de chef de file dans le rétablissement des droits de la personne au Chili et les représentants chiliens en sont conscients.

Nous devons, toutefois, user de discernement lorsqu'il s'agit de décider s'il faut "aller au grand public" ou poursuivre une "diplomatie discrète". Pour d'aucuns, cette "diplomatie discrète" traduit une peur de s'engager. C'est tout simplement faux. En certaines circonstances, cette méthode peut accomplir beaucoup plus à long terme qu'un débat public, susceptible certes de satisfaire des frustrations refoulées, mais aussi d'anéantir les possibilités d'en arriver à une conciliation satisfaisante. Notre attitude envers l'Indonésie, en est un bon exemple. Lors de la visite qu'il a effectuée l'an dernier dans cette partie du monde, mon prédécesseur, M. MacEachen, a profité de son entretien avec son homologue, M. Malik, pour soulever le problème des prisonniers politiques et exprimer l'inquiétude d'un certain nombre de Canadiens à ce sujet. M. MacEachen a constaté alors que certains des détenus avaient déjà été libérés par le gouvernement indonésien et il a exprimé l'espoir de voir se poursuivre cette tendance. Tel a été le cas; ce qui nous a fort encouragés.